



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE LOCATION DE LA
SALLE GEORGES POMPIDOU ET DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE ANDRE COSTES A
L'ASSOCIATION CYCLO-CAMPING
INTERNATIONAL POUR SON FESTIVAL
INTERNATIONAL DE VOYAGE A VELO DU 18
AU 20 JANVIER 2019**

**DÉCISION N° AU-18-381
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association Cyclo-Camping international, sise 5 rue Perrée à Paris (75003), représentée par Madame Anne GUEGAN en sa qualité de Présidente, d'organiser des animations dans le cadre du *Festival International du Voyage à Vélo*, dans la salle Georges-Pompidou louée du vendredi 18 janvier au dimanche 20 janvier 2019 (journées de montage et démontage incluses) et dans la salle André Costes mise à disposition à titre gracieux du samedi 19 janvier au dimanche 20 janvier 2019 (journées de montage et démontage incluses) ;

VU les règlements d'utilisation de la salle Georges-Pompidou et de la salle André Costes ;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville de Vincennes en matière de développement du tourisme visant notamment à faciliter l'accueil des événements au rayonnement international sur son territoire ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association Cyclo-Camping international, 5 rue Perrée à Paris (75003), représentée par Madame Anne GUEGAN en sa qualité de Présidente, une convention dans le cadre du *Festival International du Voyage à Vélo* pour y organiser des animations dans la salle Georges-Pompidou louée du vendredi 18 janvier au dimanche 20 janvier 2019 (journées de montage et démontage incluses) et dans la salle André Costes mise à disposition gracieusement du samedi 19 janvier au dimanche 20 janvier 2019 (journées de montage et démontage incluses), pour un montant de 1 756 euros (mille sept cent cinquante six euros) T.T.C.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181206-lmc1H5754H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/12/2018 Date de Publication : 06/12/2018

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181206-lmc1H5754H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/12/2018
Date de Publication : 06/12/2018